

Certification HVE

Haute Valeur Environnementale

En matière d'agriculture, l'ADEME place pour la 2^{ème} année consécutive la "Haute Valeur Environnementale" comme la certification publique incontournable au côté de la certification biologique.

Pour partager sa conviction environnementale

Pour les vignerons indépendants qui veulent partager avec leurs clients leur conviction environnementale en s'appuyant sur une certification officielle publique d'État.

Un logo pour valoriser la "Haute Valeur Environnementale"

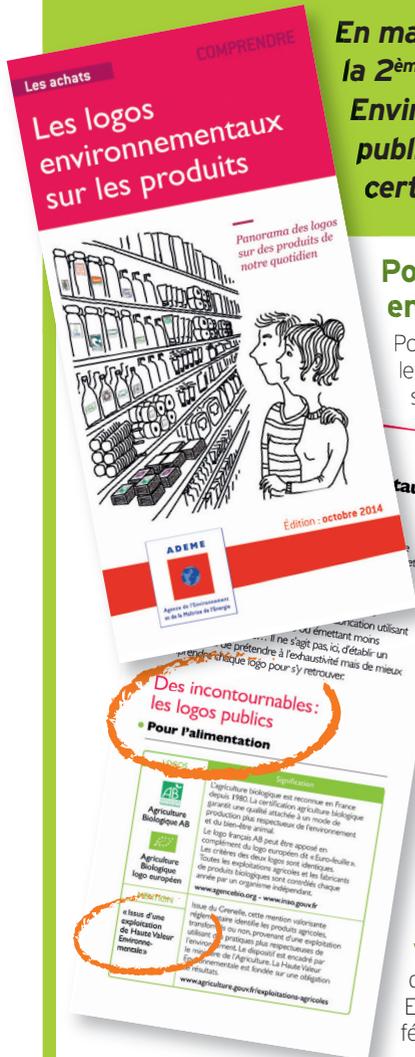
Le 27 novembre 2014, le Ministère de l'Agriculture a dévoilé le logo qui permet une identification rapide et sûre des vins et produits issus des exploitations de "Haute Valeur Environnementale."

Le logo "démarche" permet d'identifier l'exploitation et est destiné aux plaquettes, tarifs, site internet, affiches, panneaux à l'entrée des domaines, etc.

Le logo "produit" peut-être utilisé sur les étiquettes des vins, emballages et sur-emballages.

Votre fédération à vos côtés

45% des exploitations agricoles certifiées "Haute Valeur Environnementale" sont des vignerons indépendants préparés via les "Passeports vers la Haute Valeur Environnementale" proposés par les fédérations des Vignerons Indépendants.



Comprendre

La Certification Environnementale des Exploitations

Le dispositif public de Certification Environnementale des Exploitations présente 3 niveaux graduels :

★ Niveau 1: la validation réglementaire

Le niveau 1 est une validation réalisée par un technicien habilité SCA (Système de Conseil Agricole) qui vérifie le respect de la réglementation européenne de base: conformité du registre phytosanitaire, respect des zones non traitées, local phytosanitaire aux normes, etc.

Intérêt: la validation d'un niveau 1 permet de s'assurer de la conformité réglementaire de ses pratiques et aboutie à une baisse de fréquence des contrôles "PAC".

★ ★ Niveau 2: la qualification de bonnes pratiques

Le niveau 2 est une qualification des exploitations engagées dans des démarches reconnues par le Ministère de l'Agriculture.

Sur le plan national: Qualenvi Lauréat, Terra Vitis, Agriculture Raisonnée, etc.

Intérêt: les démarches de niveau 2 permettent aux exploitations de mettre en place des pratiques de travail plus respectueuses de l'environnement et de les faire reconnaître.



Niveau 3: la certification des résultats

Le niveau 3 est une certification individuelle par un organisme accrédité attestant la performance environnementale de l'exploitation: Taux de biodiversité, Indice de Fréquence de traitement, Taux d'enherbement ou de travail du sol, Bilan azoté de l'exploitation, etc.

Intérêt: cette certification permet de faire reconnaître sa performance environnementale. Seule la certification de ce niveau permet de bénéficier du **statut strictement réglementé** d'exploitation de

Haute Valeur Environnementale (HVE)

Articulation des niveaux 1, 2 et 3

Le niveau 3 est accessible aux exploitations ayant :

- Une validation de niveau 1
ou
- Une qualification de niveau 2

Intéressés ? Participez à un stage "Passport vers la HVE"

Le conseil des Vignerons Indépendants de France

Avancer par étape :

- Évaluer tout d'abord vos pratiques au regard des performances environnementales du niveau 3.
- Puis, si ce n'est pas encore fait, valider un niveau 1 ou qualifiez-vous au niveau 2.
- Enfin, certifiez votre exploitation au niveau 3 de "Haute Valeur Environnementale"

Devenir Haute Valeur Environnementale Avec le "Passeport vers la HVE"

Comment s'organise le "Passeport vers la HVE" ?

C'est une action courte de 2 jours, **rapide, fiable et adaptée** aux vignerons :

- Vous calculez de manière simple et rapide vos indicateurs sur :
 - La **biodiversité**,
 - La performance technique :
 - stratégie **phytosanitaire**,
 - **gestion des engrais**,
 - **gestion de la ressource en eau (pour les exploitations concernées par l'irrigation)**
 - Le **poids économique des intrants dans le Chiffre d'Affaires de l'exploitation**.
- Vous vous situez avec précision dans l'échelle du niveau 3

Si vous avez le niveau :

- Vous préparez votre audit de certification "Haute Valeur Environnementale".

Sinon :

- Vous connaissez précisément les points à améliorer.



Nouveauté 2015 :

À partir de 2015, le passeport vers la Haute Valeur Environnementale intègre :

- Une validation de **Niveau 1**,
- ou

- Une préparation au **Niveau 2**.

Le choix du niveau 1 ou 2 dépend des accords engagés dans chaque région.

Combien coûte la "Haute Valeur Environnementale" ?

1 stage de 2 jours : les stages "Passeport vers la HVE" sont des formations avec prise en charge partielle du coût de la formation.

1 audit de certification : votre niveau 3 doit être certifié par un organisme indépendant agréé par le Ministère de l'Agriculture. L'audit valide la certification pour une période de 3 ans, avec réalisation d'un audit de suivi pendant la période.

Vous aussi, venez
évaluer vos pratiques
et participez à un
**Passeport
vers la HVE**

Renseignements auprès de votre Fédération
ou de l'ANFOVI : laurence.allouche@vigneron-independant.com

10 questions

pour évaluer votre potentiel HVE

1. Plus de la moitié de vos parcelles de vignes présentent des "tournières" ou "fourrières" enherbées d'au moins 5 mètres de large: Oui Non
2. Votre parcellaire a été optimisé en détruisant systématiquement les haies, les talus et les murets, en comblant les fossés ou encore en abattant les arbres en bordure de champs: Non Oui
3. Vous avez des parcelles en jachères ou en repos avant plantation, ou vous avez des parcelles en lisière de bois? Oui Non
4. Vous disposez de cépages ou de parcelles plus sensibles à certaines maladies et vous simplifiez les opérations en systématisant le même traitement à l'ensemble des parcelles? Non Oui
5. Vous faites des réductions de dose à l'ha sur les premiers traitements de début de campagne? Oui Non
6. Pour chaque campagne, vous programmez systématiquement par défaut un anti-Botrytis, un anti oïdium et un insecticide? Non Oui
7. Certifiés ou non, vous disposez d'une partie de votre parcellaire où vous n'utilisez que des intrants homologués en Agriculture Biologique? Oui Non
8. La majorité de votre parcellaire est désherbée en "Plein Champ"? Non Oui
9. Vous utilisez des techniques alternatives au désherbage chimique pour plus de la moitié de vos parcelles? Oui Non
10. Vous réalisez un épamprage chimique sur plus de la moitié de votre parcellaire? Non Oui

Interprétation:

La majorité de vos réponses

sont cochées à gauche:

**Dispositions favorables
à la Haute Valeur
Environnementale**

La majorité de vos réponses sont cochées à droite,

ou vous avez répondu : "Oui" aux question 2, 6, 8 ou 10 ou "Non" à la question 5:

**Mauvaises dispositions
à la Haute Valeur Environnementale**

**Passeport vers la HVE: dès à présent,
rapprochez-vous de votre fédération locale.**

**Renseignements auprès de votre Fédération
ou de l'ANFOVI: laurence.allouche@vigneron-independant.com**

Vignerons Indépendants de France - Pôle Développement des entreprises
18, Avenue Winston Churchill - CS 60009 - 94220 CHARENTON-LE-PONT
tél: + 33 (0) 1 53 66 33 00 - fax: + 33 (0) 1 53 66 33 01

www.vigneron-independant.com

